ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS Établissement français du sang

Décision n° 2017-13 du 27 juin 2017 portant nomination d'un pharmacien adjoint à l'Établissement français du sang

NOR: SSAK1730489S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-1, L. 5124-9-1, R. 5124-28-1 et R. 5124-34;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1er

Mme Laurence Trillaud est désignée en qualité de pharmacien adjoint de l'Établissement français du sang Pays de la Loire, site Atlantic BioGMP.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 27 juin 2017.

Le président de l'Établissement français du sang, F.Toujas